



Service Minimum d'Accueil et de Garde d'enfant

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Mail		
Profession		

ENFANT	Nom :	Prénom :	Age :
---------------	-------	----------	-------

	Matin	Repas	Après-midi
Lundi 12 Avril			
Mardi 13 Avril			
Mercredi 14 Avril			
Jeudi 15 Avril			
Vendredi 16 Avril			
Lundi 19 Avril			
Mardi 20 Avril			
Mercredi 21 Avril			
Jeudi 22 Avril			
Vendredi 23 Avril			

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
[Prénom et Nom]

demeurant :
[Adresse]

représentant légal de :
[Prénom et Nom de l'élève]

Exerçant la profession de :

atteste sur l'honneur que :

- je ne dispose d'aucune solution de garde pour mon enfant ;
- mon enfant ne présente pas de signes évocateurs de la Covid-19 ;
- si mon enfant est contact à risque ou que sa classe a été fermée après le 22 mars 2021, le résultat du test RT-PCR ou antigénique réalisé le [date du test] est négatif (obligatoire pour les élèves à compter du CP).

Réalisation des tests salivaires :

J'autorise la réalisation de test salivaire sur mon enfant : OUI / NON (rayez la mention inutile)

Si OUI, N° de sécurité sociale :

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à **[commune]**, le**[date]**

Signature

.....
[Prénom] [Nom]

INFORMATION REGLEMENTAIRE

Après les annonces générales du Président de la République la semaine dernière et après la publication du [décret n° 2021-384 du 2 avril 2021](#) modifiant les décrets [n° 2020-1262 du 16 octobre 2020](#) et [n° 2020-1310 du 29 octobre 2020](#).

Nous vous informons que selon les articles 28 et 32 du décret **tous les accueils collectifs de mineurs sont suspendus jusqu'au 25 avril 2021 inclus**, à deux exceptions près : l'accueil des enfants des personnels prioritaires et les séjours pour enfants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de personnes en situation de handicap.

PIECES A FOURNIR :

- Dossier à retourner sur l'adresse alsh@orange.fr
- Justificatif de professions prioritaires des deux parents (liste jointe en pdf) : carte professionnel, attestations employeur, fiche de paie...)